

**DECLARATION DES PERFORMANCES**
**N°01-141021-001**

 En conformité avec La Règlementation (EU) N°305/2011 du 9 mars 2011,  
 pour les Produits de Construction (CPR)

<b>Code d'identification du type de produit</b>	Colle pour systèmes de conduite PVC-U
<b>Identification du produit</b>	TSON - BSPO25 - BP50N - BP100N
<b>Usages prévus</b>	Colle PVC-U des pour systèmes de conduites thermoplastiques sans pression. Utilisation pour des installations des d'évacuation, de stockage d'eau impropre à la consommation humaine. (EN 14680)
	Colle PVC-U des pour systèmes de conduites thermoplastiques sous pression. Utilisation pour des installations des transport, d'évacuation, de stockage d'eau impropre à la consommation humaine (EN 14814)
<b>Contact</b>	NICOLL 37-39 rue Pierre et Marie Curie - 49309 CHOLET Cedex Tél. : +33(0)2.41.63.73.83 - e-mail : tech-com.nicoll@alixaxis.com

<b>Niveau d'évaluation de la performance</b>	Système 4
--	-----------

**Performances déclarées**

<i>Caractéristiques essentielles</i>	<i>Performance</i>	<i>Norme harmonisée de référence</i>
Résistance à l'arrachement (23°C) - Temps de prise 1h - Temps de prise 24h - Temps de prise 480h	$\geq 0,25 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1,5 \text{ N/mm}^2$ $\geq 3,0 \text{ N/mm}^2$	EN 14680:2006
Etanchéité	Pas de fuite	
Résistance aux températures élevées	Satisfaisant	
Résistance à l'arrachement (23°C) - Temps de prise 1h - Temps de prise 24h - Temps de prise 480h+96h	$\geq 0,4 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1,5 \text{ N/mm}^2$ $\geq 7,0 \text{ N/mm}^2$	EN 14814:2007
Pression interne (52 bars / 20°C)	$\geq 1000\text{h}$ , pas de fuite	
Etanchéité (12,5 bars / 80°C/1000 h)	Pas de fuite	
Résistance aux températures élevées (20,8 bars / 40°C)	$\geq 1000\text{h}$ , pas de fuite	

Les performances du produit identifié par son code et sa référence sont conformes aux performances déclarées indiquées au point « performances déclarées » du règlement n°305/2011.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Fabien PEREZ

Cholet, le 21 octobre 2014

Responsable Normes